



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

07 Juin 2022

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 07 Juin 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N° 2022-105	02.06.2022	Arrêté modifiant l'arrêté n° 2022-97 du 24 mai 2022 instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté DCL/BRGE n°2022-105 du 2 juin 2022 modifiant l'arrêté n° 2022-97 du 24 mai 2022 instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022.

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.175, R. 106 à 109 du code électoral,

Vu le décret n°2022- 648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BRGE n°2022-89 du 4 mai 2022 retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2017 dans les communes du département des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté DCL/RGE n° 2022-97 du 24 mai 2022 instituant une commission de recensement des votes dans le département des Hauts-de-Seine pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022,

Vu l'ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 19 mai 2022,

Vu la nouvelle désignation de M. le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 2 juin 2022,

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1 : à l' occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale des 12 et 19 juin 2022, il est institué une commission de recensement des votes pour le département des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 2 : la commission est composée ainsi qu'il suit :

Pour le 12 juin 2022

Présidente : Mme Catherine PAUTRAT, présidente du tribunal judiciaire de Nanterre,

Membres :

- M. Jean-Pierre DE COURS, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture des Hauts-de-Seine (titulaire),
- M. Sébastien MAURICE, chef du bureau de la réglementation générale et des élections à la préfecture des Hauts-de-Seine (suppléant).
- M. David-Xavier WEISS, conseiller départemental, adjointe au maire de Levallois-Perret,

Pour le 19 juin 2022

Présidente : Mme Caroline CROCHARD, juge des applications au tribunal judiciaire de Nanterre,

Membres :

- M. Jean-Pierre DE COURS, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture des Hauts-de-Seine (titulaire),
- M. Sébastien MAURICE, chef du bureau de la réglementation générale et des élections à la préfecture des Hauts-de-Seine (suppléant),
- Mme Nathalie LEDERMAN, conseillère départementale, adjointe au maire de Courbevoie,

ARTICLE 3 : La commission siégera à la préfecture des Hauts-de-Seine – salon d’honneur Claude Erignac, 1^{er} étage – 167/177, avenue Joliot-Curie – 92000 Nanterre, les 12 et 19 juin 2022 à partir de 23 heures.

ARTICLE 4 : un représentant de chacun des candidats peut assister aux opérations de la commission.

ARTICLE 5 : le Secrétaire Général de la préfecture et les présidents-es de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs dans le département.

Nanterre, le 2 juin 2022

P/le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pascal GAUCI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>